

Les Nouvelles B R È V E S



L'ACTUALITE DE LA COMMUNE



Jedi 31 octobre, Festy Bachy a accueilli de nombreux monstres et sorcières pour fêter Halloween à la salle des fêtes. Cette année, un jeu interactif était proposé tout au long des vacances.



Lundi 11 novembre, nous étions nombreux à nous réunir pour la commémoration de la victoire 14/18 avec la participation du CMJ et des enfants de l'école pour chanter "la Marseillaise".



Vendredi 8 novembre, le conseil municipal des Jeunes a élu Olivia Deschamps comme nouveau maire du CMJ.



Samedi 16 novembre, l'association des Bois Sans Soif a remis un chèque de 2500 € au CCAS afin de l'aider dans ses différentes actions.



Dimanche 10 novembre, la bourse puériculture, organisée par l'Association des Parents d'Elèves, a attiré de nombreux visiteurs qui ont pu faire de bonnes affaires tout en recyclant.



Samedi 16 et dimanche 17 novembre, la bourse Tech Vintage, organisée par Epoqu'audio, a réuni de nombreux passionnés de matériels hifi anciens et de vinyles à la salle des fêtes.



Après la validation du compte-rendu de la séance précédente, les points suivants ont été débattus.

1 - Cimetière : tarif renouvellement concession columbarium/point de départ concessions trentenaires

Il est proposé d'harmoniser le tarif de renouvellement d'une case du columbarium avec celui d'une concession en terre située dans une allée latérale, fixé à 69 €.

M. le Maire suggère également de définir le point de départ des concessions trentenaires : soit à compter de la mise en terre du premier corps ou du dépôt de la première urne, soit à partir de la date d'acquisition de la concession. Cette deuxième solution est retenue.

Décision du conseil : 14 voix pour, 2 abstentions et 3 contre

2 - Subvention exceptionnelle vélo adapté pour personne en situation de handicap

À ce jour, le budget 2024 de la CCPC, dédié aux subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique, est épuisé. Afin de soutenir l'acquisition d'un vélo adapté pour toute personne en situation de handicap, M. le Maire propose d'attribuer la subvention communale de 200 €, indépendamment de l'éligibilité à l'aide de la communauté de communes.

Décision du conseil : celui-ci ne s'estime pas compétent en la matière et transfère la demande au CCAS.

3 - Annulation de loyers - remise gracieuse

La boulangerie rencontre des difficultés dans le paiement des loyers depuis le début de l'année 2024. Les travaux de Camphin ayant pénalisé leur boulangerie, c'est le réseau des 3 boulangeries qui est impacté. Suite à un entretien avec les services fiscaux, ces derniers ont suggéré de trouver un accord avec le locataire afin de favoriser un redressement de l'entreprise, qu'ils estiment viable.

M. le Maire propose à titre exceptionnelle d'annuler les loyers des mois de novembre et décembre 2024 afin de préserver la boulangerie sur notre territoire. Pendant cette période, l'entreprise s'engagerait à régler les arriérés de loyers, ce qui lui permettrait de repartir sur des bases saines en 2025.

Décision du conseil : 11 voix pour, 2 abstentions et 6 contre

4 - Attribution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Lors de la séance du 11 septembre, le conseil a chargé la commission "vie associative" d'examiner l'attribution des subventions à certaines associations non résidentes sur la commune. Pour l'« Entente de football Mouchin-Bachy », le président a présenté son projet de relance et a participé à la réunion des associations de septembre. Concernant l'Harmonie « L'Avenir de Bourghelles », il leur sera demandé de participer à une commémoration communale en 2025, en complément de leur présence à la fête du village. M. le Maire propose d'attribuer respectivement 260 € et 300 € à ces 2 associations.

La commission « vie associative » propose de structurer les demandes de subvention des associations non communales avec les règles suivantes :

- au moins 15 adhérents Bachynois doivent être recensés
- aucun tarif majoré ne doit être appliqué aux Bachynois
- les demandes de subvention doivent être déposées avant septembre de chaque année.

Lorsque ces trois critères sont respectés, une subvention de 260 € pourrait être attribuée. Actuellement, seule l'association CSBB répond à ces conditions.

Pour les associations de bienfaisance, la commission suggère d'alterner chaque année le soutien financier parmi celles qui en font la demande, afin de ne privilégier aucune sensibilité particulière. Pour 2024, elle recommande d'accorder ce soutien à l'association "Ludopital" soit 170 €.

Décision de conseil : 16 voix pour et 3 abstentions

5 - Règlement intérieur agents (CST du 11 octobre 2024)

M. le Maire présente la nécessité pour la commune de se doter d'un règlement intérieur définissant les règles et principes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux.

Élaboré par la commission du personnel et la secrétaire générale, ce document vise à faciliter l'application du statut de la Fonction Publique Territoriale en matière d'organisation du travail, de droits et obligations, de santé et sécurité, ainsi que de vie collective.

Applicable à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut ou type de contrat, ce règlement pourra être précisé par des notes de service ou des annexes. Il sera présenté aux agents en réunion et un exemplaire sera remis à chacun.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

6 - Participation employeur risque prévoyance

M. le Maire rappelle que, dès le 1er janvier 2025, les collectivités territoriales doivent contribuer au financement de la protection sociale complémentaire des agents, couvrant les risques d'incapacité, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

Le montant minimum de participation employeur pour ces garanties est fixé à 7 € par agent, conformément au décret 2022-581 du 20 avril 2022. Actuellement, la commune participe à hauteur de 5 € par agent.

Afin de se mettre en conformité, M. le Maire propose d'augmenter la participation à 10 € par mois et par agent. L'avis préalable du Comité Social Territorial étant obligatoire, les conseillers sont invités à se prononcer sur ce taux. La délibération définitive sera adoptée lors du prochain conseil en décembre.

Décision du conseil : 18 voix pour et 1 abstention

7 - Demande de subvention/projet couverture Glacière

Un projet de couverture pour protéger la glacière est à l'étude : un abri-bulle en PVC et fibre de verre avec accès, estimé à environ 1 800 € hors pose. Une subvention régionale pourrait être sollicitée dans le cadre de la restauration du patrimoine non protégé, mais la dépense totale doit atteindre au moins 4 000 €.

Les conseillers souhaitent trouver une protection plus sécuritaire et mandate M. le Maire pour améliorer la proposition.

Décision du conseil : étant donné la forte affluence piétonnière autour de la glacière et le risque qu'elle soit escaladée, les élus soulignent l'importance de prioriser la sécurité. Ils demandent à M. le Maire d'obtenir d'autres devis garantissant la robustesse de la couverture.

8 - Achat parcelle 593 RD955 - projet abri-vélos

Le PLU prévoit une réserve de 20 m² sur la parcelle A 593, située près de l'arrêt de bus « La Poste » pour l'installation d'un abri à vélos sécurisé. Le terrain concerné étant en vente, il est l'occasion de concrétiser ce projet afin de réduire l'usage des voitures par les parents déposant leurs enfants à cet arrêt. M. le Maire propose d'acquérir cette parcelle de 20 m² au prix de 87 €/m², soit 1 761,75 €.

Décision du conseil : 12 voix pour et 7 abstentions

9 - Demande de subvention - projet abri-vélos sécurisé

M. le Maire propose d'installer un abri à vélos sécurisé de 10 places à l'arrêt de bus « La Poste ». La société Altinnova en propose pour 31 935 € HT. Une subvention "Alvéole plus" de 1 200 € par emplacement pourrait réduire le montant total à 19 935 €. Une aide supplémentaire via le dispositif "amende de police" pourrait aussi être sollicitée.

Les élus s'interrogent sur la réelle utilisation de cet abri et jugent prématuré un tel investissement sans preuve de besoin. Ils suggèrent donc d'opter d'abord pour un parking vélos plus économique, de type arceaux en U non couverts, avant de considérer un équipement plus onéreux.

Décision du conseil : 17 voix contre et 2 absentions

10 - Don commune sinistrée d'Espagne

Suite aux inondations ayant frappé la région de Valence, M. le Maire propose d'apporter notre soutien à une commune sinistrée à hauteur de 1200 €.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

11 - Décision modificative n°3

À la suite du départ de Mme Soudan, naturopathe, locataire de la maison des associations, une caution de 50,50 € a été remboursée. Comme cette dépense n'était pas prévue au budget, il est nécessaire d'adopter une décision modificative budgétaire, la DM n°3.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

INFORMATIONS PRATIQUES

Erratum



Une erreur s'est glissée sur le flyer du colis des aînés. La distribution aura lieu le **samedi 21 décembre** et non le samedi 14 décembre comme indiqué.

Défibrillateurs

Deux défibrillateurs ont été déplacés afin d'**être plus accessibles** : celui de la mairie est dorénavant en façade, près de la grille ; tandis que celui qui était à la maison des services est désormais sur la façade de l'institut de beauté, près du porche.

Commémoration

La commémoration pour la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie aura lieu le **jeudi 5 décembre**.

Rendez-vous sur la place à 18h30.



Restos du cœur

La 40ème campagne de distribution des denrées alimentaires a repris rue Gustave Delory à Cysoing.

Si vous pensez pouvoir bénéficier de cette aide, présentez-vous avec vos documents (justificatifs de dépenses, de revenus, d'aides...) à l'adresse ci-dessus. Attention les barèmes d'attribution ont été **revus favorablement** cette année avec une aide particulière aux familles monoparentales. Le moment de convivialité est toujours ouvert à tous.

Marché



Un **nouveau fromager** est arrivé sur notre marché "la fromagerie Tiberghien". Le primeur Yves nous a quitté pour un autre marché. Tony revient pour vous proposer ses fruits et légumes.



Crèche et messe

L'église sera ouverte les samedis 14 et 21 décembre, de 14h à 17h pour découvrir la nouvelle crèche. Ce sera l'occasion de déposer vos crèches personnalisées afin qu'elles soient exposées lors de la messe de Noël, avec crèche vivante du **dimanche 15 décembre à 10h30**.

Extinction du réseau cuivre

Les accès internet ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur le réseau téléphonique en cuivre seront bientôt **définitivement coupés**. Dans ce contexte et afin de prévenir tout risque de coupure de services, il faut se rapprocher dès à présent ou répondre aux sollicitations des fournisseurs d'accès à internet et/ou de téléphonie fixe pour basculer votre abonnement sur le nouveau réseau en fibre optique déployé sur notre commune.

Collect'Mobil

Orange a décidé de relancer, en partenariat avec l'AMF, un grand challenge national de collecte de mobiles usagés «Collect'Mobile : un geste pour ma commune». Le but est de collecter le plus grand nombre de mobiles possibles avant le 15 janvier 2025. Un collecteur est donc disponible à l'accueil de la mairie. Le Challenge a pour but de faire connaître et de développer la collecte des mobiles usagés auprès des habitants.

Demandez l'aide pour passer le Bafa

A partir du 2 décembre, Pévèle Carembault relance son aide financière pour les formations Bafa. Pour la base, il s'agit d'un accompagnement de **170 €** à destination des habitants du territoire, âgés de 16 ans et plus, sans condition de revenus. Pour la partie approfondissement, la CCPC met en place 2 stages sur son territoire avec la Ligue de l'Enseignement, à tarifs préférentiels. Informations à retrouver sur pevelecarembault.fr



Enquête CCPC

Jusqu'au 5 avril 2025, Pévèle Carembault réalise une enquête sur les déplacements quotidiens des habitants du territoire. Elle vise à recueillir des renseignements sur la mobilité, l'utilisation des différents moyens de transport et les caractéristiques des habitants de Pévèle Carembault.

Pour mener les entretiens, il est nécessaire que l'enquêteur puisse recenser les personnes âgées de 5 ans et plus des foyers interrogés. Environ 1500 ménages seront désignés, par tirage au sort, pour participer à cette enquête téléphonique dont la mise en œuvre a été confiée à la société ALYCE. Ceux-ci seront préalablement avertis par courrier de l'appel à venir et éventuellement relancés par SMS.

Les premiers résultats seront disponibles sur le site www.pevelecarembault.fr à compter du premier trimestre 2026.

Balayage des caniveaux

Celui-ci aura lieu le **vendredi 6 décembre** dans la journée en fonction des conditions climatiques.

Recensement

Toute personne doit se faire recenser entre la date de ses **16 ans et la fin du 3ème mois suivant**. Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics. Il faut pour cela se rendre en mairie avec sa pièce d'identité, son livret de famille et un justificatif de domicile.

Mairie

Elle sera **exceptionnellement fermée** les 26, 27 et 28 décembre. Merci de votre compréhension.



AGENDA

Mardi 3 décembre

Goûter de Saint Nicolas
Salle des fêtes - 14h

Jeudi 5 décembre

Commémoration
Place - 18h30

Dimanche 8 décembre

Marché de Noël par l'APE
Salle des fêtes - 13h30 à 18h
Concert gospel par "couleur gospel"
Eglise - 16h

Vendredi 13 décembre

Soirée jeux par Festy Bachy
Médiathèque - 20h

Dimanche 15 décembre

Messe de Noël
Eglise - 10h30

Samedi 21 décembre

Colis des aînés
Salle des fêtes - 14h30 à 17h

Dimanche 22 décembre

Concert "Celtic Christmas"
Eglise - 17h30

Du jeudi 26 au samedi 27 décembre inclus

Fermeture exceptionnelle de la mairie

Samedi 4 janvier

Voeux du Maire
Salle des fêtes - 18h30 (accueil dès 18h15)

Mairie de Bachy
13, Place de la Liberté - 59830 Bachy
03.20.79.66.21
contact@mairie-bachy.fr
Bulletin municipal créé et publié par les membres de la commission communication.

